

un armement dont il confia la conduite à Pontgravé, à qui le roi avait donné des lettres-patentes pour continuer les découvertes en Canada, et pour y faire des établissemens. Dans le même tems, Samuel de CHAMPLAIN, gentilhomme saintongeois, capitaine de vaisseaux, et en réputation d'être un officier brave, habile et expérimenté, arriva des Iles Antilles, où il avait passé deux ans et demi. Le commandeur de Chatte lui proposa de faire le voyage du Canada, et il y consentit, avec l'agrément du roi.

Champlain partit avec Pontgravé en 1603. Ils s'arrêtèrent peu à Tadoussac, où ils laissèrent leurs vaisseaux, et s'étant mis dans un bateau léger, avec cinq matelots, ils remontèrent le fleuve jusqu'au *Saint St. Louis*, c'est à dire jusqu'où Jacques Cartier avait été. Mais il parait que la bourgade d'Hochelaga n'existait plus alors, ou était réduite à très peu de choses, puisqu'il n'en est pas dit un mot dans les mémoires de M. de Champlain, qui, suivant Charlevoix, sont extrêmement détaillés.

Ce voyage de MM. Champlain et Pontgravé, utile à leur entreprise, fut nul pour la colonie. A leur retour en France, ils trouvèrent le commandeur de Chatte mort, et sa commission donnée à Pierre Dugast, sieur de MONTS, saintongeois, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et gouverneur de Pons, lequel avait encore obtenu le commerce exclusif des pelleteries, depuis le 40^e jusqu'au 54^e degré de latitude septentrionale, le droit de concéder des terres jusqu'au 46^e, et des lettres-patentes de vice-amiral et de lieutenant-général dans toute cette étendue de pays.

M. de Monts était calviniste, et le roi lui avait permis l'exercice de sa religion pour lui et les siens dans la colonie future, ainsi qu'il se pratiquait alors dans le royaume; mais il s'était engagé à établir la religion catholique parmi les sauvages. C'était un fort honnête homme, dont les vues étaient droites, et qui avait du zèle pour le bien de l'état, et toute la capacité nécessaire pour réussir dans l'entreprise dont il s'était chargé; mais il fut constamment desservi, et conséquemment malheureux. Il avait conservé la compagnie formée par son prédécesseur, et il l'augmenta de plusieurs négocians des principaux ports de France, surtout de celui de La Rochelle. Il se trouva par là en état de faire un armement plus considérable que n'en avait fait aucun de ceux à qui il succédait. Cet armement se composait de quatre vaisseaux, l'un desquels fut destiné à faire la traite des pelleteries à Tadoussac. Pontgravé eut ordre de conduire le second à *Camceaux*, et de courir delà tout le canal que forment l'Île Royale et l'Île St. Jean, pour écarter ceux qui voudraient commercer avec les sauvages, au préjudice des droits de M. de Monts. Ce dernier conduisit les deux autres navires. Il était accompagné de M. de Champlain, d'un autre gentilhomme nommé Jean de Biencourt, sieur de POUTRINCOURT, et de plusieurs autres volontaires.

Il était parti du Havre de Grâce, le 7 Mars 1604, et le 6 Mai,